

## Inclusive Governance for Resilience (IGR)

**Sujet:** RFA-IGR-1873  
**Titre de l'opportunité:** Mise en œuvre des activités d'appui à l'employabilité et au développement des compétences, savoir, savoir-faire et savoir être des jeunes dans les régions de hauts bassins et cascades  
**Date d'émission:** 5 janvier 2024  
**Date de clôture:** 4 févrierJanuary 2024, a 23h:59min

U.S. Agency for International Development (USAID) a financé Inclusive Governance for Resilience (IGR), implémenté par Creative Associates International, Inc. (Creative), recherche les candidatures de candidats éligibles pour financer un programme intitulé *Mise en œuvre des activités d'appui à l'employabilité et au développement des compétences, savoir, savoir-faire et savoir être des jeunes dans les régions de hauts bassins et cascades*. Voir la section C de la pièce jointe 1 pour connaître les conditions d'éligibilité. Pour être admissible à une subvention, le demandeur doit satisfaire à ces exigences et fournir tous les renseignements demandés dans le présent appel de demandes. Les subventions seront attribués aux candidats éligibles et responsables dont les candidatures répondent le mieux aux objectifs du programme et aux critères de sélection énoncés aux sections A et E de la pièce jointe 1, respectivement.

Une organisation éligible intéressée à présenter une demande de financement dans le cadre de cette opportunité est encouragée à lire attentivement le présent appel de demandes afin de comprendre le type de programme recherché, les exigences en matière de soumission de candidature et le processus d'évaluation. Il incombe au demandeur de s'assurer qu'il a bien reçu l'appel de demandes provenant d'Internet. IGR n'assume aucune responsabilité pour les erreurs de données résultant du processus de transmission ou de conversion.

Une candidature doit être soumise directement à IGR en utilisant l'une des méthodes suivantes : a) par voie électronique via le portail en ligne de gestion des subventions du Programme (<https://smart.fluxx.io>), b) par courrier électronique à [IGR-Grants@crea-igr.com](mailto:IGR-Grants@crea-igr.com), ou c) physiquement à Rue 14.54 quartier 1200 residences, Ouagadougou à l'attention du "Département des subventions." Les candidatures doivent être reçues au plus tard à la date limite de candidature indiquée ci-dessus.

Toute question concernant le présent appel de demandes doit également être soumise par écrit en utilisant l'une des méthodes de communication susmentionnées. Toutes les questions doivent être reçues au plus tard à la date limite pour les questions/clarifications énoncée ci-dessus. Les réponses aux questions reçues avant cette date limite seront fournies à tous les candidats potentiels par le biais d'une modification du présent avis.

La publication du présent appel de demandes ne constitue pas un engagement de la part de IGR et n'engage pas IGR à payer les coûts supportés par un candidat potentiel lors de la préparation/soumission de questions ou d'une candidature. Tous les coûts de préparation/soumission sont à la charge du demandeur. Toutes les demandes soumises sont aux risques et périls du demandeur.

Merci de votre intérêt pour cette opportunité.

Cordialement,

Karl Jean-Louis  
Chief of Party  
Inclusive Governance for Resilience

**Pièces jointes**

**Pièce jointe 1:** Appels de demandes

**Pièce jointe 2:** Modèle d'application technique

**Pièce jointe 3:** Modèle de budget

**Pièce jointe 4:** Provisions

**Pièce jointe 5:** Certifications

## **Pièce jointe 1: Appels de demandes**

### **A. DESCRIPTION DU PROGRAMME**

#### **1. Objectif**

L'objectif du programme est de contribuer à la Mise en œuvre des activités d'appui à l'employabilité et au développement des compétences, savoir, savoir-faire et savoir être des jeunes dans les régions de hauts bassins et cascades.

#### **2. Contexte**

Creative Associates International et son partenaire de mise en œuvre, Lutheran World Relief (LWR), ont commencé la mise en œuvre de l'activité Inclusive Governance for Resilience (IGR) financée par l'USAID au Burkina Faso. Ce programme de cinq ans vise à renforcer la gouvernance locale au Burkina Faso et la relation entre les citoyens et le gouvernement. À ce titre, le programme est conçu pour atteindre les objectifs suivants :

Objectif 1 : Le gouvernement du Burkina Faso, en particulier au niveau local, peut fournir de manière efficiente et efficace des services pour répondre aux besoins de ses communautés.

Objectif 2 : les citoyen(ne)s, les organisations et les groupes locaux et communautaires ont la capacité de défendre leurs intérêts et de communiquer de manière constructive avec les responsables gouvernementaux.

Objectif 3 : Les citoyen(ne)s et l'État s'engagent régulièrement dans un dialogue productif. Au cours de cette année, IGR a obtenu l'approbation et l'accompagnement de USAID pour l'expansion du projet en "approfondissant ses investissements actuels dans le soutien à la gouvernance locale et en élargissant la portée géographique du projet" pour inclure les régions des Hauts-Bassins et des Cascades, et potentiellement le Centre-Ouest et le Centre-Sud.

Dans ce contexte, sept (07) nouvelles communes ont été identifiées pour bénéficier de l'accompagnement du projet. Il s'agit spécifiquement des communes de Bobo-Dioulasso, Péni, Toussiana et Houndé dans la région des Hauts-Bassins ; des communes de Banfora, Douna et Sindou dans la région des Cascades. Le présent programme est prévu être déroulé dans ces nouvelles communes et concernera de manière spécifiques les communes suivante Région des Cascades (3 Communes) : Banfora, Douna et Sindo Région des Hauts Bassins (4 Communes) : Bobo-Dioulasso, Péni, Toussiana et Houndé

L'approche de IGR se concentre sur des solutions adaptées et locales aux défis de gouvernance auxquels sont confrontées les municipalités partenaires dans les huit régions du Burkina Faso. L'approche de gouvernance transformationnelle de l'IGR se concentre sur le changement du paradigme de gouvernance, passant d'un modèle d'offre et de demande à un modèle de responsabilité et de succès partagés. Il s'agit précisément d'un système qui réintègre les relations entre et parmi les institutions de l'État et les acteurs locaux afin d'assurer une prestation de services réactive ; qui dote les citoyens des compétences et des ressources nécessaires pour demander des comptes aux gouvernements ; et qui renforce le contrat social entre les gouvernements locaux et les citoyens afin de stopper l'infiltration de groupes extrémistes violents.

Le projet IGR vise à garantir l'inclusion sociale de tous les acteurs du système de gouvernance tout au long de sa mise en œuvre du programme. Une étude genre et inclusion sociale a été conduite dans les 19 commune en 2022. De cette étude, il ressort une faible participation des jeunes, des femmes, des personnes handicapées dans les instances de prise de décision au niveau communal. Dans cette même lancée, l'étude FRAME conduite en 2021 a révélé la

méfiance entre les citoyens (en particulier les jeunes) et les gouvernants locaux. Ainsi, ces lacunes freinent une contribution civique efficace et responsable des jeunes dans la gestion des affaires publiques locales ; pourtant les jeunes par le poids démographique devraient être une force motrice pour le développement local. Cette vulnérabilité des jeunes constitue une porte d'entrée pour le recrutement de ces derniers dans les rangs des groupes armés terroristes.

Le Burkina Faso a une population très jeune et une dynamique démographique très forte. Environ 66% des habitants ont moins de 25 ans. Les jeunes de 15 à 24 ans et de 25 à 35 ans représentent respectivement 19,1% et 14,3% de la population totale. Dans la population féminine, la proportion de jeunes est plus élevée (34,9%) que chez les hommes (31,7%). Selon les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2006), le taux de croissance démographique est de 3,1% pour l'ensemble de la population et 3,7% pour la population des jeunes de 15 à 35 ans. Plus de la moitié de la population burkinabè à l'âge de travailler (16 à 64 ans). Et 61% de la population en âge de travailler est jeune. Dans la population féminine en âge de travailler, on enregistre 62,9% de jeunes, contre 58,9% de jeunes dans la population masculine de 16 à 64 ans. Les personnes en âge de travailler âgées de 50 ans au moins ne représentent que 15,5% de cette main-d'œuvre potentielle. Ainsi, à l'image de l'ensemble de la population burkinabè, la population en âge de travailler est très jeune.

A travers les études menées, le projet IGR a abouti à la conclusion selon laquelle, le chômage des jeunes freine leur contribution civique, efficace et responsable dans la gestion des affaires publiques locales ; pourtant les jeunes par le poids démographique devraient être une force motrice pour le développement local. Cette vulnérabilité des jeunes constitue une porte d'entrée pour le recrutement de ces derniers dans les rangs des groupes armés terroristes. C'est pour combler ces lacunes que dans le cadre de l'expansion du projet dans les régions des Haut-basins et des Cascades, le projet IGR a décidé d'aborder les vulnérabilités clés dans la désillusion des jeunes avec les systèmes de gouvernance.

A cet effet, IGR compte mobiliser et financer des organisations de jeunes ou de jeunesse pour l'accompagnement de leurs membres et/ou de jeunes (310 jeunes de 15 à 29 ans) dans les domaines non techniques telles des aptitudes/compétences, des comportements /attitudes et des qualités humaines qui leur permettent de s'orienter efficacement dans leur environnement et techniques pour l'exercice d'emplois porteurs afin de minimiser leur risques d'enrôlement par les groupes extrémistes

### 3. Objectifs

*Objectif 1:* Renforcer les capacités des jeunes dans les domaines tels: aptitudes/compétences, comportements /attitudes, qualités humaines permettant de s'orienter efficacement pour plus de responsabilité et d'engagement citoyens dans les collectivités

*Objectif 2:* Renforcer les capacités techniques et professionnelles des jeunes en lien avec des emplois et/ou métiers porteurs dans les zones d'intervention de IGR

### 4. Activités illustratives

Cet appel à proposition de projet recherche des candidats qui travaillent dans les domaines ci-dessous ;

Lot 1 : Renforcer les capacités des jeunes dans les domaines non techniques telles des aptitudes, compétences, comportements, attitudes et de qualité personnelles (leadership, le civisme, la citoyenneté, le suivi de la gestion des biens publics, l'engagement citoyen, le plaidoyer, la médiation, la facilitation communautaire...) ou tout autre domaine pertinent qui leur permettent de s'orienter efficacement dans leur environnement et de tenir les autorités

locales plus responsables. In fine, les jeunes formes et/ou encadrés devraient pouvoir mieux s'engager plus civiquement dans leurs communautés, en contribuant à une gouvernance représentative et réactive et ce, parce que plus informés et responsables.

Le projet IGR vise à garantir l'inclusion sociale de tous les acteurs du système de gouvernance tout au long de sa mise en œuvre du programme. Une étude genre et inclusion sociale a été conduite dans les 19 communes en 2022. De cette étude, il ressort une faible participation des jeunes, des femmes, des personnes handicapées dans les instances de prise de décision au niveau communal. Dans cette même lancée, l'étude FRAME conduite en 2021 a révélé la méfiance entre les citoyens (en particulier les jeunes) et les gouvernants locaux. Ainsi, ces lacunes freinent une contribution civique efficace et responsable des jeunes dans la gestion des affaires publiques locales ; pourtant les jeunes par le poids démographique devraient être une force motrice pour le développement local. Cette vulnérabilité des jeunes constitue une porte d'entrée pour le recrutement de ces derniers dans les rangs des groupes armés terroristes.

Les activités illustratives à mener dans le cadre des activités du lot 1 pourraient concerner des accompagnements / encadrements dans le développement d'aptitude en lien avec le civisme, la citoyenneté, leadership, le suivi de la gestion des biens publics, l'engagement citoyen via les approches Learning by doing, Programme d'Education par les pairs, de mentorat, la mise en place de groupes d'apprentissage, de discussion et d'échanges, la mise en œuvre d'activités de démonstration, des compétitions, des jeux...

, Un accent particulier pourrait être mis sur la promotion d'Outils et /ou plateformes numériques de suivi, contrôle et vérification de l'information. Les structures de jeunes encadrées pourraient être accompagnées dans l'organisation et l'animation de cadre d'interaction avec les autorités

Il est attendu du Grantee qui sera retenu de proposer des approches novatrices de renforcement des capacités et d'engagement des jeunes autres que des formations. Ces jeunes devraient par des pratiques démontrer de l'acquisition de ces aptitudes et comportements.

Lot 2 : Renforcer les capacités techniques et professionnelles des jeunes en lien avec des emplois et/ou métier porteurs, et/ou accompagner des jeunes en fin de formation professionnelle ou ayant une expérience dans la formation professionnelle, l'entrepreneuriat digital..., dans les zones d'intervention de IGR dans l'exercice de leurs métiers.

Le Burkina Faso a une population très jeune et une dynamique démographique très forte. Environ 66% des habitants ont moins de 25 ans. Les jeunes de 15 à 24 ans et de 25 à 35 ans représentent respectivement 19,1% et 14,3% de la population totale. Dans la population féminine, la proportion de jeunes est plus élevée (34,9%) que chez les hommes (31,7%). Selon les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2006), le taux de croissance démographique est de 3,1% pour l'ensemble de la population et 3,7% pour la population des jeunes de 15 à 35 ans. Plus de la moitié de la population burkinabè à l'âge de travailler (16 à 64 ans). Et 61% de la population en âge de travailler est jeune. Dans la population féminine en âge de travailler, on enregistre 62,9% de jeunes, contre 58,9% de jeunes dans la population masculine de 16 à 64 ans. Les personnes en âge de travailler âgées de 50 ans au moins ne représentent que 15,5% de cette main-d'œuvre potentielle. Ainsi, à l'image de l'ensemble de la population burkinabè, la population en âge de travailler est très jeune.

A travers les études menées, le projet IGR a abouti à la conclusion selon laquelle, le chômage des jeunes freine leur contribution civique, efficace et responsable dans la gestion des affaires publiques locales ; pourtant les jeunes par le

pois démographique devraient être une force motrice pour le développement local. Cette vulnérabilité des jeunes constitue une porte d'entrée pour le recrutement de ces derniers dans les rangs des groupes armés terroristes. C'est pour combler ces lacunes que dans le cadre de l'expansion du projet dans les régions des Haut-basins et des Cascades, le projet IGR a décidé d'aborder les vulnérabilités clés dans la désillusion des jeunes avec les systèmes de gouvernance. Les interventions dans le cadre des activités du présent lot 2 devraient permettre une meilleure autonomisation économique / opportunités d'emploi pour les jeunes.

Les activités illustratives entrant dans le cadre de ce lot cibleront des formations certifiantes telle la formation sur la maçonnerie, le tissage, la menuiserie, le plomberie (sans être exhaustif) ... Les jeunes formés pourraient être accompagnés dans l'exercice de ces métiers.

Les activités pourraient également cibler des Jeunes en fin de formation professionnelle pour lesquelles des appuis en équipement et/ou kits d'installation seront fait afin de leur permettre d'exercer sereinement leurs activités.

## **B. INFORMATION SUR LES SUBVENTIONS**

### **1. Législation habilitante**

Toute attribution effectuée dans le cadre du présent appel de demandes est autorisée conformément à Cooperative Agreement entre Creative Associates International, Inc. (Creative) et U.S. Agency for International Development (USAID).

### **2. Estimation des fonds disponibles et nombre de subventions envisagées**

Sous réserve de la disponibilité des fonds, IGR prévoit émettre plusieurs subventions en vertu du présent appel de demandes. Le montant total estimé du financement disponible est de 30,150,000 XOF. La valeur totale de chaque subvention est estimée entre 6,030,000 XOF à 12,060,000 XOF. Étant donné que le montant d'une subvention est sujet à négociation, un montant négocié peut être compris ou non dans cette plage. De plus, IGR n'est pas obligé d'attribuer des subvention à concurrence du montant des fonds disponibles.

**IGR se réserve le droit de financer n'importe laquelle ou aucune des demandes soumises.**

### **3. Période de performance**

La date de début estimée sera annoncée lors de la signature d'une subvention, La durée prévue de IGR est de 3-4 month(s).

### **4. Mécanismes d'attribution**

La résolution finale sur le mécanisme d'attribution du subvention de IGR reposera sur son évaluation du risque du demandeur avant l'attribution de la subvention. Si cette évaluation identifie des faiblesses ou des insuffisances mettant en cause la capacité du candidat à gérer un subvention, IGR peut choisir de retirer le candidat de cette possibilité de financement ou de choisir un mécanisme plus approprié à sa capacité actuelle.

Les mécanismes d'attribution de subventions les plus couramment utilisés par le Programme sont les subventions à montant fixe et les subventions en nature. Dans le cadre des subventions à montant fixe, les paiements sont basés sur les performances et sont versés à un boursier après l'achèvement avec succès de jalons programmatiques prédéfinis. Dans le cadre des subventions en nature, le Programme : a) effectue des paiements au nom du bénéficiaire et/ou b) achète/fournit des biens et services pour le compte du bénéficiaire.

Le programme peut également choisir d'attribuer une prime à frais remboursables dans les cas suivants : a) le candidat démontre une capacité de gestion financière suffisante pour mettre en œuvre ce mécanisme et b) le mécanisme est jugé approprié pour mettre en œuvre la description du programme.

## **C. INFORMATIONS D'ELIGIBILITE**

### **1. Candidats éligibles**

Pour être admissible à une subvention dans le cadre de cette opportunité, un candidat doit démontrer qu'il appartient à l'une des catégories de bénéficiaires ci-dessous:

ONG non américaines,  
Organisations de la société civile,  
Organisations communautaires,  
Organisations confessionnelles,  
Organisations de médias

En outre, un candidat doit être officiellement enregistré et travailler conformément à toutes les réglementations civiles et fiscales applicables, y compris, sans toutefois s'y limiter, les lois et le statut locaux pertinents. Au lieu d'une inscription officielle, le candidat peut toujours être admissible à une subvention s'il démontre la preuve de ses efforts pour obtenir une inscription, une dispense d'inscription ou toute autre raison pour laquelle une inscription n'est pas possible ou réalisable.

### **2. Partage des coûts ou comparaison des coûts**

Le partage des coûts n'est pas requis dans le cadre de la présente possibilité de financement.

### **3. Limite sur le nombre d'applications**

Une organisation éligible peut soumettre plus d'une application. Veuillez noter que l'émission de cet appel de demandes n'engage en aucun cas Creative à payer les coûts supportés par un candidat potentiel pour préparer et soumettre une demande.

## **D. INFORMATION SUR LA CANDIDATURE ET LA SOUMISSION**

### **1. Contenu et forme de la candidature**

Une demande doit être soumise en deux parties distinctes: a) demande technique et b) demande relative aux coûts. Pour préparer les deux parties, le candidat doit utiliser les modèles fournis dans les pièces jointes 2 et 3, qui fournissent des instructions sur le contenu et le format requis. Un candidat qui ne respecte pas ces instructions risque d'être considéré comme ne répondant pas aux exigences de l'appel de demandes et d'être éliminé.

Toutes les informations doivent être soumises en anglais. Si une demande est dans une autre langue, elle sera considérée comme non recevable et sera éliminée de toute autre considération.

### **2. Méthode de soumission**

IGR préfère recevoir les candidatures par voie électronique via le portail en ligne de gestion des subventions, accessible via le lien suivant: <https://smart.fluxx.io/>. Si un candidat ne s'est pas déjà inscrit sur le portail, il doit remplir un formulaire d'inscription initial, qui peut être trouvé à l'adresse suivante:

[smart.fluxx.io/apply/igr](https://smart.fluxx.io/apply/igr)

Après examen et validation du formulaire par IGR, le candidat recevra un email avec son nom d'utilisateur et son mot de passe.

Les candidats sont encouragés à utiliser le portail en ligne car il réduit considérablement les tâches administratives du candidat et de IGR. Toutefois, IGR reconnaît que la connectivité Internet limitée et/ou l'accès aux technologies de l'information et de la communication peuvent empêcher un candidat de faire une demande de financement via le portail. Dans de tels scénarios, le candidat peut soumettre ses applications techniques et financières séparément par courrier électronique via [IGR-Grants@crea-igr.com](mailto:IGR-Grants@crea-igr.com) ou en copie papier à l'adresse Rue 14.54 quartier 1200 residences, Ouagadougou à l'attention du "Service des subventions." Quelle que soit la méthode de soumission choisie, le candidat devrait conserver dans ses dossiers un (1) exemplaire de sa demande et toutes les pièces jointes qui l'accompagnent.

Si un candidat éprouve des difficultés à présenter une candidature, il doit contacter le Service des subventions par courrier électronique via [IGR-Grants@crea-igr.com](mailto:IGR-Grants@crea-igr.com)

### **3. Conditions d'enregistrement pour le financement du gouvernement américain**

Pour être admissible à l'attribution dans le cadre de la présente sollicitation, des ONGs peuvent être amenées à obtenir un numéro identifiant unique d'entité (UEI- Unique Entity Identifier). Les candidats doivent s'inscrire dans le System for Award Management (SAM) afin d'obtenir un UEI, nécessaire pour pouvoir bénéficier d'une subvention. Un UEI est un identifiant unique, alphanumérique à 12 caractères, émis et maintenu par SAM.gov, qui vérifie l'existence d'une entité au niveau mondial. L'UEI est l'identifiant officiel du gouvernement utilisé pour les subventions fédérales américains. Les candidats doivent s'enregistrer dans SAM avant de faire une demande d'attribution pour être pris en considération par l'USAID. Les candidats doivent maintenir un enregistrement SAM actif tant qu'ils ont une subvention active. Les exigences de 2 CFR 25 ne s'appliquent pas à certaines catégories de subventions. En outre, l'Agence peut exempter certaines subventions des exigences du 2 CFR 25. IGR n'émettra pas de subvention à un demandeur tant qu'il ne s'est pas conformé à toutes les exigences applicables. Le processus d'inscription pouvant prendre plusieurs semaines, les demandeurs sont encouragés à s'inscrire rapidement. Veuillez noter que le fait de s'inscrire tôt ne constitue en aucun cas un engagement de la part du programme d'attribuer une subvention.

### **4. Date et heure de soumission**

Les candidats doivent soumettre leurs applications techniques et financières avant la date et l'heure de clôture figurant sur la page de couverture. Les demandes soumises en retard risquent de ne pas être examinées. Les demandes tardives sont marquées comme "tardives." IGR se réserve le droit d'accepter et d'inclure les candidatures en retard dans le processus de révision et d'attribution uniquement lorsque : a) IGR considère que cela est dans son intérêt et b) les candidatures reçues à temps n'ont pas encore été ouvertes ni examinées.

### **5. Restrictions de financement**

Le candidat qui reçoit une subvention en vertu du présent appel de demandes est tenu de s'assurer que les coûts postérieurs à l'attribution qui ont été approuvés et jugés admissibles, attribuables et raisonnables par IGR cours des négociations préalables à l'attribution. En outre, IGR ne remboursera pas à un candidat retenu les frais qu'il aura engagés avant la date à laquelle il aura signé un accord de subvention avec IGR.

### **6. Questions et réponses**

Toute question concernant le présent appel de demandes doit être soumise par écrit en utilisant l'une des méthodes de communication décrites dans la lettre d'accompagnement du présent appel de demandes et dans la section D.2 ci-dessus. Toutes les questions doivent être reçues au plus tard à la date limite de questions/précisions indiquée dans la lettre d'accompagnement. Les réponses aux questions reçues avant cette date limite seront fournies à tous les candidats par le biais d'une modification à l'appel de demandes.



Toute information relative au présent appel de demandes qui est fournie à un candidat potentiel sera fournie rapidement à tous les autres candidats potentiels en tant que modification du questionnaire à la condition que: a) il soit nécessaire de soumettre une demande et/ou b) son exclusion soit préjudiciable à tout autre demandeur potentiel.

## E. INFORMATIONS SUR L'EXAMEN DE LA DEMANDE

### 1. Critères

Chaque demande reçue avant la date de clôture de l'appel de demandes sera initialement examinée en fonction des critères d'admissibilité décrits à la section C ci-dessus. Les candidatures ne répondant pas à ces critères ne seront pas prises en compte. Les demandes éligibles incomplètes seront considérées comme non recevables et ne seront pas considérées pour attribution.

Les candidatures éligibles et recevables seront examinées en fonction des critères techniques et de coût énoncés ci-dessous. À la suite de cet examen, un candidat apparemment retenu peut être invité à soumettre une demande révisée et/ou à répondre à des questions de clarification avant une date spécifiée. Le programme se réserve le droit d'attribuer sans demander des éclaircissements ou des détails supplémentaires dans une demande.

#### a. *Critères d'évaluation technique*

L'application technique sera évaluée par rapport aux critères suivants :

- **Approche technique et concordance stratégique (50 points)**
  - Une description du contexte mettant en évidence les questions des jeunes, employabilité des jeunes, formation aux métiers porteurs
  - Des objectifs et des produits livrables qui sont pertinents et réalisables
  - Un énoncé de problème clairement défini et décrivant les risques immédiats et/ou émergents de conflit qui se rapportent spécifiquement au projet proposé
  - Une explication convaincante indiquant dans quelle mesure les résultats du projet va répondre aux risques identifiés
  - Une identification claire des obstacles à la mise en œuvre du projet et des solutions proposées
  - Les lieux géographiques proposés/communautés/zones ciblées
- **Compétences organisationnelles et structure de gestion (30 points)**
  1. Documentation Organisationnelle
    - Document à jour attestant de l'établissement légal de la structure au Burkina Faso et/ou dans les lieux géographiques proposés/communautés/zones ciblées
  2. Expériences antérieures (technique et géographique)
    - Expériences antérieures dans la mise en œuvre de projets dans les domaines de la formation aux métiers, accompagnement de jeunes.
  3. **Expériences institutionnelles**
    - Des expériences antérieures dans les régions géographiques et les domaines techniques proposés dans les programmes
    - Des expériences institutionnelles antérieures dans la mise en œuvre des programmes subventionnés par des donateurs internationaux
    -
  4. **Equipe**
    - Un nombre adéquat d'employés qualifiés pour mettre en œuvre les exigences administratives et programmatiques

### 5. Structure de gestion

- Une structure de gestion efficace avec des rôles de personnel et des responsabilités bien définis-
- Manuel de gestion de la structure
- **Considérations genre et jeunesse (10 points)**
  1. **Genre & Jeunesse**
    - Un mécanisme d'intégration de l'égalité genre et /ou des jeunes dans le programme
    - Une analyse genre et jeunesse pour expliquer pourquoi certaines populations sont intégrées dans les programmes proposés et pourquoi/comment elles seront ciblées dans le processus des programmes
  - **Impact prévu sur les bénéficiaires (10 points)**
    2. Le nombre de bénéficiaires directs et indirects qui seront atteints
    3. La justification de la méthode de calcul du nombre de bénéficiaires directs et indirects.

#### b. *Critères d'évaluation des coûts*

Une fois l'examen technique de la ou des demandes terminées, le programme évaluera la ou les demandes de coûts du ou des candidats apparemment retenus pour en vérifier le caractère raisonnable, l'allocation et l'admissibilité. De plus, IGR effectuera une évaluation de la capacité et des risques de chaque demandeur apparemment retenu avant l'attribution du marché. IGR utilisera les résultats de l'évaluation pour déterminer la responsabilité et, lorsqu'une décision sera prise de procéder à l'attribution, sélectionnera le mécanisme d'attribution approprié.

## 2. Processus de révision et de sélection

Pour évaluer la ou les candidatures, IGR mettra en place un comité de sélection composé de trois membres possédant les compétences requises pour répondre aux exigences du programme décrites dans le présent appel de demandes. Tout au long du processus d'évaluation, IGR prendra toutes les mesures nécessaires pour que les membres du comité de surveillance ne se trouvent ou ne présentent aucun conflit d'intérêt avec une organisation soumettant une candidature en réponse au présent appel de demandes. Une personne est considérée comme ayant l'apparence d'un conflit d'intérêts si cette personne ou son conjoint, son partenaire, ses enfants, ses amis proches ou un parent de cette personne travaille pour, négocie pour travailler pour et / ou a un intérêt financier membre non rémunéré d'un conseil d'administration) de toute organisation ayant soumis une demande d'examen par comité de surveillance. Les membres du CS ne solliciteront ni n'accepteront de gratifications, de faveurs ou quoi que ce soit de valeur pécuniaire de la part d'un candidat.

Le chef de parti ou le délégué autorisé prend la décision finale sur toutes les attributions faites en vertu de la RFA.

## F. INFORMATION SUR L'ADMINISTRATION DU SUBVENTION

### 1. Avis d'attribution

Un avis d'intention d'attribution sera envoyé au point de contact indiqué dans la demande du ou des candidats apparemment retenus. **Veillez noter que cette notification ne constitue ni ne garantit une attribution.** Un candidat apparemment retenu doit d'abord démontrer qu'il possède ou a la capacité d'obtenir la compétence de gestion nécessaire pour appliquer des méthodes de reddition de comptes convenues d'un commun accord pour les fonds et autres avoirs versés. À cette fin, le demandeur peut être tenu de fournir des informations supplémentaires sur son organisation (p. Ex. Des statuts constitutifs ou tout autre document justifiant le caractère juridique du demandeur ou des personnes clés au sein de son organisation) à des fins de contrôle. L'attribution définitive d'une

subvention dépendra de la réception en temps voulu des informations demandées et de la réussite du processus de validation du programme, de la capacité préalable à l'attribution et de l'évaluation des risques.

## 2. Administration de l'attribution

Toute attribution résultant du présent appel de demandes sera administrée conformément aux dispositions de la pièce jointe 4.

## 3. Rapport

Les exigences en matière de rapport (y compris un calendrier de rapport) seront spécifiées dans le document d'attribution pour toute subvention résultant du présent appel de demandes. Les rapports spécifiques requis dépendront du type de subvention et de la durée du projet; cependant, les exemples peuvent inclure les suivants:

- Rapport(s) mensuel(s) avec mises à jour des activités pour la période de référence, photos des activités du projet, problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre, activités prévues pour la prochaine période de référence, etc.
- Rapport final du programme comprenant les leçons apprises, les réussites, les impacts obtenus par rapport au but et aux objectifs du projet financé, etc.
- Les rapports financiers, y compris les obligations prévues, les dépenses réelles, les fonds restants, etc., ainsi qu'un rapport financier final détaillé.

S'il vous plaît noter que l'émission du paiement final sera subordonnée à la réception de IGR et l'acceptation du rapport financier final et/ou rapport sur le programme final. Pour les montants forfaitaires (FAA), le paiement final est également subordonné à l'achèvement de l'étape finale et à l'acceptation de ses livrables / moyens de vérification.

## 4. Revenu du programme

Tout revenu généré par une subvention octroyée dans le cadre de cette sollicitation doit être immédiatement signalé au service des subventions du programme et sera évalué et négocié au cas par cas.

## 5. Marquage et marquage et conformité environnementale

Le candidat(s) sélectionné(s) pour l'attribution sera tenu de se conformer à toutes les exigences de marquage et de marque et de conformité environnementale applicables stipulées dans Cooperative Agreement. Ces exigences seront expliquées au(x) candidat(s) apparemment gagnant(s) lors des négociations préalables à l'adjudication et figureront dans le(s) document(s) d'attribution finale.

**Inclusive Governance for Resilience se réserve le droit de financer n'importe laquelle ou aucune des demandes soumises.**

**Pièce jointe 2: Modèle d'application technique**

Pour soumettre votre candidature, veuillez compléter le formulaire de candidature complet qui apparaît lorsque vous vous connectez au portail de subventions SMART du programme. Si vous ne pouvez pas utiliser ce portail en ligne pour soumettre votre candidature, veuillez utiliser le modèle de candidature technique fourni en pièce jointe à la présente demande de propositions.

**Pièce jointe 3: Modèle de budget**

Pour soumettre votre demande de coût, veuillez préparer un budget pour votre projet en utilisant le modèle de budget inclus en tant que pièce jointe séparée au présent appel de demandes, puis chargez-le dans la section Documents de demande de coût du formulaire de demande complète du portail de subventions SMART. Si vous ne pouvez pas utiliser le portail en ligne, incluez votre budget proposé dans votre soumission hors ligne au service des subventions du programme.



CREATIVE

IGR

RFA-IGR-1873

**Pièce jointe 4: Provisions**

Dispositions standard pour les organisations non gouvernementales non américaines  
[https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mab\\_1.pdf](https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mab_1.pdf)

Dispositions standard pour les attributions à montant fixe aux organisations non gouvernementales  
[https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mat\\_1.pdf](https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mat_1.pdf)

## **Pièce jointe 5: Certifications**

### **A. CERTIFICATION RELATIVE A LA PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS**

Lors de la signature d'un accord de subvention avec IGR, le représentant autorisé du demandeur sélectionné devra également signer une attestation confirmant que l'entité qu'il/elle représente (le titulaire) n'a aucun conflit d'intérêts en rapport avec l'attribution. De tels conflits pourraient inclure, par exemple:

- Relations personnelles ou professionnelles avec des entités pouvant bénéficier directement de l'attribution ;
- Relations personnelles ou professionnelles avec d'autres membres du personnel impliqués dans l'administration de la subvention ;
- Relations personnelles ou professionnelles avec des représentants de gouvernements susceptibles d'avoir une influence ou une supervision sur des questions se rapportant directement à la subvention ;
- Occuper des postes formels ou informels dans des organisations qui seraient pertinentes pour l'attribution ;
- Détenir tout intérêt financier dans une entité qui serait affecté par l'attribution.

En vertu des actions accomplies par le bénéficiaire dans l'octroi de la subvention, la certification du représentant autorisé indiquera qu'elle s'efforcera de faire en sorte que des conflits d'intérêts ou leur apparence ne se produisent pas, étant entendu que de tels conflits d'intérêts se présenteraient lorsqu'il existe des situations de conflit. Que le bénéficiaire est impliqué dans de multiples intérêts (financiers, personnels ou autres) qui pourraient être conçus pour altérer sa motivation ou celle du bénéficiaire dans l'exercice des fonctions liées à l'attribution.

Si de tels conflits réels ou perçus se produisent, la certification du représentant autorisé indiquera que le bénéficiaire informera immédiatement le chef de partie du projet auquel la récompense est associée pour discuter de la question.

### **B. AUTRES CERTIFICATIONS**

Lors de la signature d'un accord de subvention avec IGR, un candidat retenu devra signer *les attestations, assurances, déclarations et autres déclarations du bénéficiaire* référencées ici : <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303mav.pdf>.